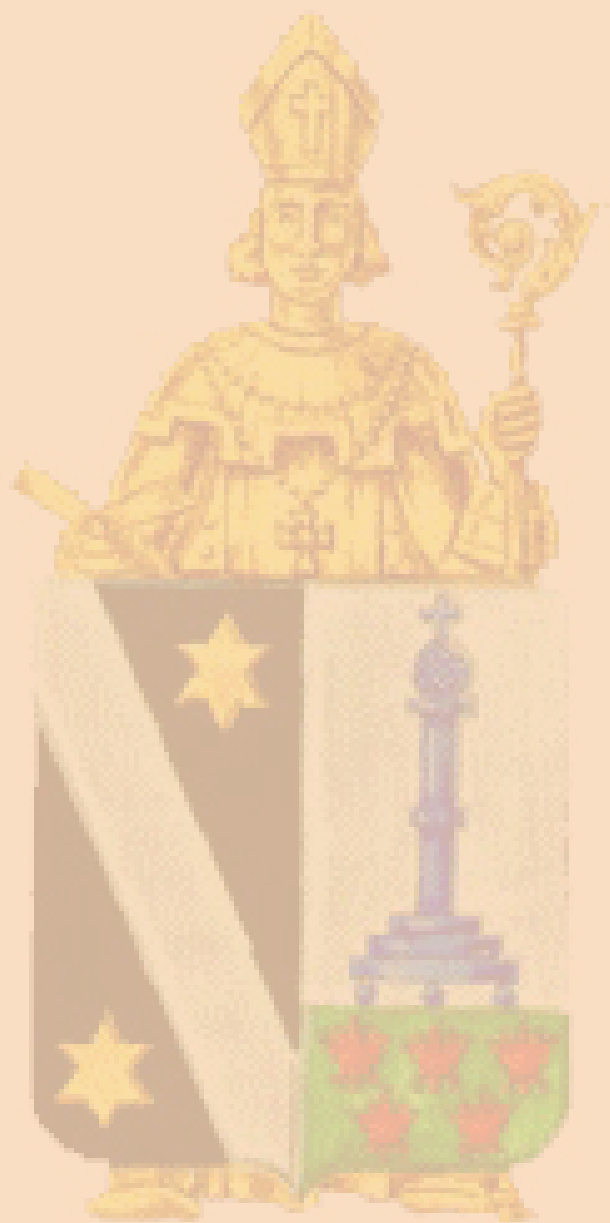
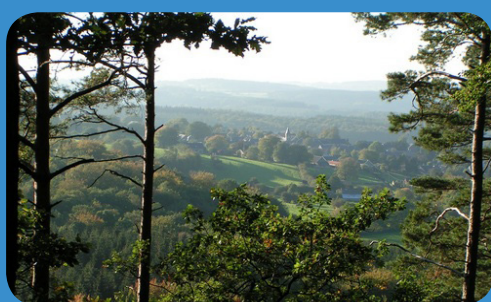


# BULLETIN COMMUNAL

## *d'information*

N°3 : Mars 2014

## Commune de JALHAY



[www.jalhay.be](http://www.jalhay.be)

# Vos représentants communaux

## VOTRE BOURGMESTRE :



**Michel FRANSOLET**

- Etat civil
- Police
- Sécurité
- Logement

## VOS ECHEVIN(E)S :



1er échevin  
**Marc ANCION**

- Travaux, Forêts
- Agriculture
- Environnement
- Développement durable



2ème échevin  
**Michel PAROTTE**

- Sport- Jeunesse
- Festivités
- Communication
- Sécurité routière
- Citoyenneté



3ème échevin  
**Francis WILLEMS**

- Urbanisme
- Aménagement du territoire
- Tourisme, Culture
- Mobilité, Participation



4ème échevin  
**Eric LAURENT**

- Enseignement
- Finances
- Economie
- Cultes



Présidente du CPAS  
**Noëlle WILLEM-REMACLE**

- Santé, Famille
- Petite enfance
- Troisième âge
- Patrimoine
- Affaires sociales

## VOS CONSEILLER(E)S (par ordre de préséance)



**José LAHAYE**



**Christian VANDEN BULCK**



**Dimitri HOUSSA**



**Julien MATHIEU**



**Lucienne WILLEM-MARECHAL**



**Carine BRAUN-SCHROEDER**



**Jean - Louis DE LEUZE**



**Bastien LAURENT**



**Suzanne KONINCKX - HAENEN**



**Francis LERHO**



**Eva FRANSSSEN**



**Sophie MAGIS**



**Michel PETIT**

## VOTRE DIRECTRICE GÉNÉRALE



**Béatrice ROYEN - PLUMHANS**

## VOTRE DIRECTEUR FINANCIER



**Jean - Luc HENIN**

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Secrétariat : 087/37 91 10  
de 08h30 à 12h00  
et de 13h15 à 16h30

Bourgmestre : 087/37 91 26

Bureau des Echevins : 087/37 91 27 ou 91 28

Etat civil – Population : 087/37 91 10  
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
le samedi de 09h00 à 12h00  
Fermé le vendredi après-midi

Urbanisme : 087/37 91 30  
de 08h30 à 12h00  
le samedi: de 09h00 à 12h00

Marchés publics : 087/379.121 ou 122  
de 08h15 à 12h00  
et de 13h15 à 16h30

Service protocolaire et communication:  
087/37 91 42  
de 09h00 à 12h30  
et de 13h30 à 16h30

Service des Travaux : 087/47 49 41

Permanence de Sart : 087/29 90 21  
lundi de 15h00 à 18h00 et  
samedi de 09h00 à 12h00

## CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Si vous désirez rencontrer une assistante sociale, vous pouvez contacter le **C.P.A.S.** ou vous rendre à une permanence.

Quand ? Tous les jours de 09h00 à 11h00

Où ? C.P.A.S: Place du Marché 164 à SART  
au 087/29 90 10

Administration Communale, Rue de la Fagne, 46 à JALHAY - 087/29 90 10

## POLICE

**Antenne de Jalhay** : 087/29 29 80  
de 08h00 à 12h00  
et de 13h00 à 17h00

**Zone des Fagnes** : 087/79 33 33  
de 08h00 à 17h00  
samedi de 08h00 à 14h00  
dimanche de 08h00 à 12h00

**En cas d'urgence : 101**

## SITE INTERNET

Le site internet de notre commune vous permet dès à présent de recevoir les actualités et d'être informé des événements sur notre commune via notre page **FACEBOOK**.

Comment vous inscrire?

Vous vous connectez à notre site **www.jalhay.be** et sur la page d'accueil vous voyez l'image ci-dessous



Il suffit de cliquer sur «j'aime» et vous êtes dirigé vers votre compte Facebook d'où vous vous connectez.

Vous recevrez dès lors sur votre page tous les événements propres à notre entité.

N'oubliez pas de vous inscrire à notre **newsletter**. Comment y adhérer ?

Vous vous connectez à notre site **www.jalhay.be** et sur la page d'accueil vous voyez **newsletter-inscription**. Vous encodez votre adresse mail et cliquez sur «inscription».

Vous recevrez un mail confirmant votre inscription. Dès lors, lorsqu'une actualité particulière se présentera, vous en serez directement averti.

## CONSEILS COMMUNAUX 2014

Le 24 mars 2014

Le 22 mai 2014

Le 23 juin 2014

Le 08 septembre 2014

Le 27 octobre 2014

Le 24 novembre 2014

Le 22 décembre 2014



## Permanences du CPAS de Jalhay

**A Sart** : du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00

Adresse : **place du Marché 164 à 4845 JALHAY**

Téléphone : **087/29.90.10**

**A Jalhay** : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 11h00

Adresse : **rue de la Fagne 46 à 4845 JALHAY**

Téléphone : **087/29.90.10**

## Stage d'insertion professionnelle et allocations d'insertion

Désormais, nous ne parlons plus de stage d'attente mais de stage d'insertion professionnelle.

Dès la fin des études, vous devez vous inscrire comme demandeur d'emploi. Commence alors le stage d'insertion professionnelle. Celui-ci a une durée de 310 jours.

Durant ce stage, vous êtes tenus de **rechercher activement de l'emploi** et ceci sera contrôlé, deux fois, lors de convocations à l'ONEM.

Points importants à retenir :

- Si le FOREM vous adresse des offres d'emploi au cours de cette période, **vous devez y répondre.**
- Si le FOREM vous demande de vous présenter chez un employeur, **vous êtes obligé d'y aller.**
- Si on vous propose un travail qui devrait vous convenir, **vous êtes obligé de l'accepter.**

Remarques : le stage d'insertion professionnelle sera prolongé du nombre de jours durant lesquels vous avez travaillé comme étudiant.

A l'issue de votre stage d'insertion professionnelle, si vous n'avez pas trouvé de travail mais que vous pouvez prouver que vous avez recherché activement de l'emploi, vous pourrez solliciter une allocation d'insertion. Pour ce faire, vous devrez renouveler votre inscription en tant que demandeur d'emploi et ensuite introduire une demande d'allocation auprès d'un organisme de paiement (syndicats ou CAPAC).

C'est l'ONEM qui décide d'octroyer ou non les allocations.

Les allocations sont octroyées pour une période de 36 mois maximum.



## NOUVEAU !!

### BORNES DE RECHARGEMENT POUR COMPTEUR À BUDGET

Depuis la disparition du rechargement via les cabines téléphoniques, les personnes possédant un compteur électrique à budget étaient obligées de se rendre au CPAS à Sart pour recharger leur carte.

Mais il y a du nouveau !

Depuis le 01 février 2014, deux bornes sont disponibles sur la commune :

- A Jalhay, dans le sas d'entrée de l'administration communale  
Accessible : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00  
le samedi de 09h00 à 12h00
- A Sart, dans le couloir en face du bureau de permanence de l'administration communale  
Accessible directement par l'entrée de l'administration: le lundi de 15h00 à 18h00  
le mardi de 08h30 à 16h30  
le samedi de 09h00 à 12h00



Accessible par l'entrée du CPAS: le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00  
les mercredi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00  
et de 13h30 à 16h00



Grâce à ces nouvelles bornes, vous êtes totalement autonome pour le rechargement de votre carte. Vous avez besoin :

- d'une carte bancaire (le compte doit être approvisionné)
- votre carte de compteur à budget
- votre numéro EAN : vous devrez introduire les 13 derniers chiffres de votre numéro (670000-----)

### Infos Handicontact :

Depuis le 16 octobre 2013, la Direction Générale Personnes Handicapées a permis aux mutualités d'introduire via Communit-e, les demandes d'allocation et de carte de stationnement.

Les personnes intéressées peuvent s'informer auprès de leur mutualité pour savoir quelles demandes peuvent être introduites.

Le demandeur reçoit directement les formulaires, qu'il doit compléter et envoyer à la Direction Générale.

Le CPAS de JALHAY reste toutefois à votre disposition pour introduire vos demandes via Communit-e et veiller au bon déroulement de celles-ci via le système Handiweb.

Vous pouvez dès lors contacter nos services pour introduire vos demandes au 087/29 90 10.

## NOËL SOLIDAIRE 2013: CARTES DE VŒUX

Tous les échos ayant été positifs lors de l'édition 2012, le CPAS de Jalhay a décidé de rééditer en 2013 son action « cartes de vœux ».

Début décembre, en accord avec les directrices d'écoles, une partie du personnel du CPAS s'est rendue dans toutes les classes des trois premières années primaires de la commune. Grâce à l'aide précieuse des professeurs de cours philosophiques et à la créativité des élèves, ce ne sont pas moins de 750 cartes originales et joliment décorées qui ont été envoyées aux Jalhaytois de plus de 70 ans.

Le grand nombre de vœux envoyés en retour aux enfants prouve que beaucoup de personnes ont apprécié cette attention. Du côté des enfants, bien que l'on soit à l'heure des SMS et de facebook, beaucoup se sont réjouis de recevoir une carte en réponse à leur courrier.

Pour prolonger cette action, nous avons proposé une rencontre entre « destinataires » et « expéditeurs » des cartes réalisées par les élèves de troisième année de Sart. Cette rencontre a eu lieu le 17 janvier à l'école de Sart. Une dizaine de personnes ont été accueillies par un beau poème récité par les élèves de Madame PIQUERAY. Les enfants et les personnes âgées ont pu faire connaissance, échanger quelques mots et même jouer ensemble pour certains d'entre eux. La rencontre s'est clôturée par un goûter apporté par les personnes âgées.

Si cette action a pu être, une fois de plus, une réussite, c'est grâce à la collaboration fructueuse des directrices d'écoles, des élèves et du personnel du CPAS. Un grand merci à tous.



## FÊTE DE SAINT NICOLAS

La St Nicolas du CPAS se déroulait cette année au Domaine de Berinzenne et c'est en autobus que nous avons rejoint ce lieu.

Deux animatrices avaient chacune un groupe de 21 enfants et de 15 parents sous leur responsabilité. Le thème abordé était l'histoire d'un petit écureuil confronté à la migration et l'hibernation des animaux. L'animation se terminait par une promenade dans le bois à la recherche de nourriture pour l'écureuil.



Ensuite, St Nicolas est venu rendre visite aux enfants et chacun a reçu une assiette de friandises et un livre sur le thème de la nature. Tout le monde a pu profiter également d'un petit goûter.





D'ici quelques semaines, la saison chaude sera de retour pour le plus grand bonheur de la plupart d'entre nous. Une valse de lumière et de vitamine D s'accompagne malheureusement de vagues de chaleur, de pics d'ozone et d'une possible canicule.

Par souci de prévention, la commune et le CPAS de Jalhay élaborent le « Plan Canicule 2014 » afin d'offrir un service de qualité à la population fragilisée durant cette période.

Les personnes les plus touchées par la canicule sont :

- \* Les personnes âgées
- \* Les personnes isolées
- \* Les enfants et les nourrissons
- \* Les personnes pratiquant le sport
- \* Les personnes souffrant d'affections respiratoires, de pathologies cardiaques ou de maladies chroniques...



Pour les personnes âgées, un état de déshydratation peut très vite s'installer. La raison en est simple : les personnes âgées ne ressentent plus la sensation de soif.



**Les symptômes inquiétants** peuvent être un comportement inhabituel de la personne, une grande fatigue, des nausées et vomissements, la diarrhée, des vertiges ou des crampes musculaires, une altération de l'état général.

Les personnes de plus de 70 ans peuvent s'inscrire au **CPAS de Jalhay** afin d'être contactées quotidiennement pendant une période de canicule. Nous vérifierons de cette façon que la personne n'est pas en souffrance. En cas de non-réponse à l'appel téléphonique, des mesures pourront être prises afin de lui venir en aide (services de secours ou personne proche de contact).

Soyons solidaires et restons attentifs à notre entourage, notre famille ou nos voisins afin d'éviter le pire aux personnes à risque.



Le meilleur moyen de parer aux conséquences parfois dramatiques d'une canicule :

## LA PREVENTION




- \* Demeurer à l'écoute des prévisions météo.
- \* Prévoir des endroits frais (en occultant par exemple les fenêtres exposées au soleil).
- \* Boire de l'eau régulièrement tout au long de la journée.
- \* Aérer durant les heures les moins chaudes, avant 11h00 ou après 20h00.
- \* Actionner un ventilateur.
- \* Prendre une douche rafraichissante.
- \* Eviter l'alcool et les boissons sucrées.
- \* **NE JAMAIS LAISSER UNE PERSONNE OU UN ANIMAL DANS VOTRE VOITURE !**

Il est par ailleurs fortement recommandé aux personnes sous traitement médicamenteux de consulter leur médecin traitant afin de prévoir au mieux une canicule car la prise de certains médicaments peut être néfaste en cas de coup de chaleur ou de déshydratation.

## Que faire... si une personne présente des signes inquiétants ?

- La rafraichir le plus vite possible
- Aller dans un endroit frais ou créer un courant d'air
- Envelopper la personne dans un drap humide ou lui donner une douche fraîche
- Proposer de l'eau en petite quantité
- NE PAS donner d'aspirine ni de paracétamol**

En cas d'accident ou de malaise, voici les **numéros d'urgence** :

 <b>100</b>	Service Médical d'Urgences et Pompiers
 <b>112</b>	Numéro d'appel européen en cas d'accident ou d'agression
 <b>101</b>	Police fédérale

**CPAS de JALHAY : Place du Marché 164 - 4845 JALHAY**

**087/29.90.10**

## L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de Jalhay

Si vous êtes un particulier, une personne âgée, parent, une association sans but lucratif, une activité non commerciale, un organisme public, un établissement d'enseignement, un horticulteur ou un agriculteur, l'agence locale pour l'emploi de Jalhay peut vous aider :

- Aux profit des personnes physiques: le jardinage (taille des haies , des rosiers, nettoyage des parterres , tonte de pelouse , bêchage , plantations , semis , éventuellement du déblayage de gravats ).
- Les travailleurs en ALE peuvent garder ou accompagner les personnes malades ou les enfants.
- La surveillance scolaire peut se faire dans les établissements d'enseignement.
- Pour les autorités locales, les activités qui ne rencontrent pas le circuit du travail peuvent être prestées par le personnel ALE.
- Pour les associations sans but lucratif et les associations non commerciales, le personnel ALE peut apporter une aide à l'occasion de manifestations culturelles et sportives ainsi que dans le cadre des activités saisonnières et occasionnelles dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture.

L'agence locale pour l'emploi est à votre service

Tous les mardis de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Tél: 087/ 29 90 17

Elle se trouve à Sart-lez-Spa, Place du Marché 164, à 4845 Jalhay .



Depuis le 06 janvier, une nouvelle procédure a été mise en place pour la demande et la délivrance des passeports biométriques avec prise d'empreintes digitales, afin de permettre à la Belgique de s'aligner sur une exigence des autorités européennes.

Les empreintes de la personne seront dorénavant scannées, de même que sa photo et sa signature. Une photo conforme aux normes «ICAO» (organisation de l'aviation civile internationale) sera nécessaire.

## Qualités requises pour les photos des passeports

- La photo doit être récente, avoir été prise il y a moins de 6 mois, en couleur et sur fond blanc (pas de copie en couleur ni scannée);
- le format de la photo doit être de 35 x 45 mm, bords non compris;
- la hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être comprise entre 25 et 35 mm maximum;
- le titulaire doit avoir le visage découvert (pas de chapeau, ni de foulard, ni de lunettes noires);
- le titulaire doit être seul sur la photo;
- l'expression du visage doit être neutre (pas de sourire, dents non visibles).

Le passeport, aussi bien pour adulte que pour enfant, est valable 5 ans.

Délai d'obtention : 10 jours

Il faut se présenter personnellement et accompagné de l'enfant mineur s'il s'agit d'un passeport pour celui-ci.

Toute démarche doit nécessairement être effectuée à la Commune de Jalhay et nécessite un peu plus de temps qu'auparavant.

Le paiement se fait lors de la demande, en liquide ou par Bancontact.

Le coût des passeports est inchangé :

- 41,50 € pour les mineurs d'âge ( taxe fédérale : 41,50 € - taxe communale : gratuit ).
- 86,50 € pour les adultes ( taxe fédérale : 71,50 € - taxe communale : 15,00 € ).

Comme avant, le demandeur recevra un passeport mais celui-ci sera muni d'une puce intégrée qui contiendra toutes les informations.

Nous comptons sur vous pour permettre aux agents communaux d'effectuer ces tâches dans de bonnes conditions.

N'oubliez pas d'introduire la demande suffisamment tôt avant votre départ.

Vous pouvez également consulter le site du S.P.F. Affaires étrangères pour tout renseignement concernant les demandes de visas éventuelles :

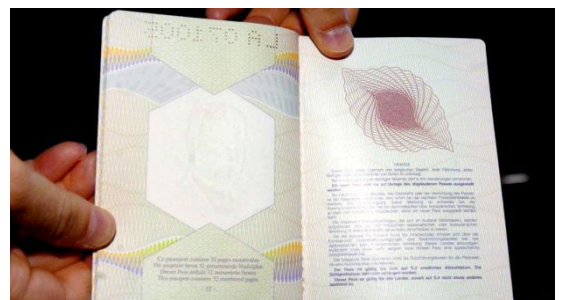
[http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager\\_a\\_letranger/documents\\_de\\_voyage/](http://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/documents_de_voyage/)

Pour toute demande de renseignements à Jalhay : 087/379.110

Nous vous suggérons de prendre rendez-vous pour plus de facilités.

## **Remarque importante :**

Pour les cartes d'identité, les anciennes normes photos restent applicables



# ETAT-CIVIL

## NAISSANCES



28.08.2013 : LAMBERMONT Arthur, JALHAY-Surister  
29.08.2013 : HAECK Ethan, JALHAY-Mariomont  
30.08.2013 : BODEUX Loly, SART-Tiège  
20.09.2013 : MARECHAL Tom, SART- Nivezé  
02.10.2013 : SONVEAU Jules, JALHAY-Foyr  
02.10.2013 : SONVEAU Agathe, JALHAY-Foyr  
06.10.2013 : LEONARD Ema, JALHAY-Mariomont  
10.10.2013 : BRASSEUR Lucie, SART-Solwaster  
16.10.2013 : VANDERMEULEN Jeanne, JALHAY  
16.10.2013 : FRANSOLET Lina, SART-Solwaster  
16.10.2013 : PALM Elias, JALHAY-Herbiester  
16.10.2013 : DE BREYNE Victor, JALHAY  
17.10.2013 : EMBRECHTS Adrien, SART  
22.10.2013 : DEWAIDE Cyara, JALHAY  
06.11.2013 : LIEGEOIS Eléna, SART-Cokaifagne  
07.11.2013 : ROOD François, JALHAY  
12.11.2013 : SIMONIS Julia, SART-Nivezé  
21.11.2013 : WILLEM Maud, SART  
22.11.2013 : DIEPART Malik, SART-Tiège  
22.11.2013 : DIEPART David, SART-Tiège  
03.12.2013 : BRACH Thibaut, JALHAY  
10.12.2013 : MOXHET Manon, JALHAY  
23.12.2013 : JULEMONT Maxim, JALHAY-Surister  
28.12.2013 : BADOT Maëlys, SART  
31.12.2013 : KHERCHOUCH Assya, SART-Tiège  
01.01.2014 : CORMANN Kamillia, SART-Solwaster  
06.01.2014 : MEAUXSOONE Clément, SART  
06.01.2014 : GALLE Alex, SART-Solwaster  
26.01.2014 : WILLEMS Eléanor, SART-Tiège  
29.01.2014 : ONGHENA Guillaume, SART  
30.01.2014 : LEGROS Julia, SART  
08.02.2014 : GERNAY Noreen, JALHAY-Foyr  
15.02.2014 : MERSCH Louis, JALHAY  
21.02.2014 : PEUTAT Eden, JALHAY  
25.02.2014 : WIDART Mathis, JALHAY

## DÉCÈS



05.09.2013 : PAIRIOT René, JALHAY-Foyr  
12.09.2013 : MOSTAERT Madeleine, SART-Cokaifagne  
19.09.2013 : LAMBERT Francis, SART  
28.09.2013 : CRISMER Yves, SART  
30.09.2013 : LEROY-BENOIT Marie, SART  
19.10.2013 : JURDAN Raphaël, JALHAY-Charneux  
21.10.2013 : BRIXHE Nicolas, JALHAY  
29.10.2013 : SCHYNS Georges, JALHAY-Foyr  
30.10.2013 : BARTHOLOMEUS-PIRON Ghyslaine, SART  
05.11.2013 : COLLARD Emile, SART  
10.11.2013 : HAUZEUR-BOUROTTE Marie, SART-Tiège  
11.11.2013 : NOËL Georges, JALHAY  
14.11.2013 : KONINCKX-OVERFELDT Berthille, SART-Tiège  
17.11.2013 : DELHEZ-ROETYNCK Marie Louise, SART  
18.11.2013 : VERKENNE Jules, JALHAY-Charneux  
19.11.2013 : BOSQUIN Victor, SART  
25.11.2013 : WILKIN-LEDOYEN Lisette, SART-Neufmarteau  
09.12.2013 : TASQUIN-ARRION Andrée, JALHAY-Mariomont  
12.12.2013 : JULEMONT Jean-Pierre, SART-Nivezé  
21.12.2013 : JASPAR Maurice, SART  
29.12.2013 : WOLVERIDGE-POPLEMON Georgine, JALHAY  
06.01.2014 : CARIS Marcel, SART, Balmoral  
08.01.2014 : BONIVER Mathilde, SART-Nivezé  
25.01.2014 : RIVIERE-JORIS Edmée, SART-Tiège  
26.01.2014 : ARNOULD Jean, SART  
03.02.2014 : LEBRUN-TRINQUART Christiane, SART-Nivezé  
06.02.2014 : FERIR-MONTULET Monique, SART-Nivezé  
08.02.2014 : MICHEL Georges, SART  
18.02.2014 : DENOËL Albert, SART

## **NOS JUBILAIRES**

### **NOCES DE DIAMANT (60 ans de mariage)**

26.11.2013 : DUMEZ Jules et COUGNET Denise, de SART

05.01.2014 : THOREZ José et MELOTTE Brigitte, de SART

### **NOCES D'OR (50 ans de mariage)**

07.09.2013 : DODEMONT Jean Marie et JANNE D'OTHEE Mireille, de JALHAY-Mariomont

05.10.2013 : SADZOT Luc et REMOUCHAMPS Françoise, de SART-Nivezé

05.10.2013 : DOZIN Emile et WITTENBOL Jeanne, de SART-Pont de Polleur

15.02.2014 : MOUREAU Jacques et RAQUET Micheline, de SART

## **CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE NOS AINÉS**

Le dimanche 13 avril 2014 à 14h00 Goûter de Pâques  
à la salle de Surister.

Animation musicale: ARLETTE



Du 01 juin 2014 au 05 juin 2014

Voyage et Séjour à ANNECY

Pour tous renseignements: 087/ 22 48 41 - 0479/ 58 60 97



### **COMITE DES 3 x 20 DE JALHAY-SART**

Responsable :

BOLETTE Marie-Hélène

80 av René Lange

4910 THEUX

087/22 48 41 - 0479/58 60 97

### **COMITE DES 3 x 20 DE NIVEZE**

Le Comité a mis fin à ses activités en  
2013

## INFORMATIONS DE LA ZONE DE POLICE DES FAGNES

### **BOURGUET JEAN LUC**

CHEF D ANTENNE

Commissaire de Police

#### **Philippe DE WERGIFOSSE - Agent de quartier**

Rue de la CARRIERE - CHARNEUX - Rte DE CHARNEUX - Rue V. DELREZ - FOYEURU - CHAMPS DE FOYR - RTE DE FOYR - FOYR - Bois de MARIOMONT - SECHEVAL - Rte DE SURISTER SURISTER - VERVIERFONTAINE - Rte DE VERVIERS  
Rte de la XHAVEE

#### **Christophe DUYCKAERTS - Agent de quartier**

ARBESPINE - BALMORAL - BANSIONS - CROUPET DU MOULIN  
Ch. des HALLEUX - Rte de LIMBOURG - NEUFMARTEAU  
PONT DE POLLEUR - ROYOMPRES - TIEGE - TROISFONTAINES

#### **Alain DELIERNEUX- Agent de quartier**

ARZELIER - Rue A. BEUPAIN - COKAIFAGNE - FERME GROS-FILS - GOSPINAL - Av. J.JONGEN - Av. L.LEGRAS - MOULIN DE DISON - Rte du MOULIN de DISON - PARFONDBOIS - Av. H. PIRENNE - PIRONCHÊNEUX - ROQUEZ - SOLWASTER STATION - STOCKAY - WAYAI

#### **Alain LAGUESSE - Agent de quartier**

BARAQUE MICHEL -BEULEU - BOLIMPONT - Rte DU FAWETAY-FAWETAY - CHAFOUR - Rte de la GILEPPE - CHÊNERIE - HAUT - VINÂVE - Rte du CIMETIERE - HERBIESTER - MELLECHAMP PLACE - Ch. de la PLATTE - Ruelle SOTREZ -TIGELOT - WERFAT

#### **Olivier MARCHAND - Agent de quartier**

Ch. du BANC du GENERAL - Rue BATTI  
Ch. du BOCAGE - Ch. du BOIS  
Ch. du BOUGNOU - Ch. Sur les BRIEUX  
Ch. du CANADA - Ch. du CHÊNE  
Thier de PIERREUSE - CLOS de PRIESVILLE  
LES CLYSORES - Rue de l'ERMITAGE  
Ch. de la FONTAINE - Ch de la FOURCHETTE  
Av. J.GOUDERS - GRAND'RUE  
Rue J.N. HANSOULLE - Av. F.JERÔME  
Rte du LAC DE WARFA - LARGE VOIE  
Place du MARCHE - Ruelle MASSIN  
Rue F. MICHOL - NIVEZE BAS  
NIVEZE HAUT - Thier de PIERREUSE - Ch. du POINT de VUE  
PONT LE PAGE - Ch. du PRE COLLIN - Ch. du PRE NOËL  
PRIESVILLE - Ch. du SANG - TILLO - Thier du VIVIER  
VOIE des WAIDES

## LES VOISINS VEILLENT

Un projet de partenariat local de Prévention (PLP) est à l'étude au niveau de la zone de Police des Fagnes.



Il a pour but d'intéresser les habitants à la surveillance de leur quartier et à faire face aux épidémies de vols, malversations et autres actes d'incivilité.

**Il ne s'agit nullement** : de délation mais bien d'une participation citoyenne à la sécurité.  
de créer des milices privées et de se faire justice.



Le principe consiste en une structure de quartier autour d'un coordinateur chargé de filtrer les différentes observations non-urgentes qui sont ensuite transmises aux services de Police qui se chargent alors de les répercuter à qui de droit.

Ces comités doivent être répertoriés et approuvés par le Ministère de l'Intérieur.

Il va de soi que, en cas de situations urgentes, il ne faut pas hésiter à faire appel directement au 101, et ce 24h/24h.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce projet et de vous communiquer le nom des personnes de référence au sein de la zone de police.

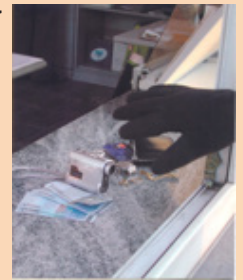


## PREVENTION CAMBRIOLAGES

Qu'est-ce que la prévention du vol ?

La prévention du vol vise à prévenir les cambriolages, les vols à la tire et les attaques. Cette discipline englobe trois types de mesures de sécurisation qui sont toujours traitées dans l'ordre suivant:

- les mesures organisationnelles (le rangement des clés, le relevé des numéros de fabrication, l'éclairage dissuasif ...);
- les mesures mécaniques (relevé des points faibles des accès à votre habitation);
- les mesures électroniques (alarmes ...).



Ces mesures permettent de réduire considérablement les risques d'être victime d'un cambriolage, d'un vol ou d'une attaque.

Qu'est-ce qu'un conseiller en prévention du vol?

Un conseiller en prévention du vol est un policier au sein de votre zone de police, qui a été formé à cette pratique par le Service public fédéral Intérieur.

Quel est le rôle du conseiller en prévention du vol?

Les principales missions du conseiller en prévention du vol consistent à:

- fournir gratuitement des avis objectifs et complets en termes de sécurisation contre le cambriolage;
- fournir des conseils préventifs aux candidats constructeurs ou aux personnes qui rénovent une habitation, parfois sur la base des plans réalisés par l'architecte (sur demande);
- conseiller les indépendants, commerçants, titulaires de professions libérales ... en matière de sécurisation contre le cambriolage, les attaques, les vols à l'étalage;
- donner des explications/conférences sur la prévention de la criminalité à différents groupes cibles (à la demande de groupements de citoyens, d'associations de quartier, d'associations de commerçants, d'unions professionnelles ...);
- apporter des informations pertinentes et actuelles relatives au matériel de prévention du vol et aux différentes techniques de sécurisation et de prévention.

Comment entrer en contact avec le conseiller en prévention du vol le plus proche?

Il vous suffit de contacter votre zone de Police :

ZONE DE POLICE FAGNES (Spa –Theux –Jalhay), pour prendre un rendez-vous avec l'inspecteur Jean-Claude WOLLWERT 087 / 79 33 65.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'un service professionnel, objectif et entièrement **GRATUIT**.

D'autres informations sont disponibles sur le site [www.vps.fgov.be](http://www.vps.fgov.be).



# LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, FÉDÉRALES ET RÉGIONALES DU 25 MAI 2014

## COMMENT ÉMETTRE UN VOTE VALABLE ?

Pour être valable, votre vote doit être émis au sein d'une seule liste. Cela peut se faire de 2 manières différentes :

- Par un vote dans la case située en tête d'une liste (vote de liste)
- Par un vote dans la case située à côté du nom d'un ou de plusieurs candidats (vote nominatif)

Si vous émettez à la fois un vote de liste et un ou plusieurs votes nominatifs au sein de cette liste, le vote de liste ne sera pas pris en considération.

Si vous émettez des votes (de liste ou nominatifs) sur des listes différentes, votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

### 1. Vous votez pour un parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti

The diagram shows a ballot paper for the 'CIRCSCRIPTION ÉLECTORALE WALLONNE' with five lists. A red dot is placed in the 'PARTI' box of the first list. A yellow arrow points to this dot. The text 'VOTE VALABLE' is written in green at the bottom.

### 2. Vous votez pour un ou plusieurs candidat(s) /suppléant(s) d'un parti

= une petite boule rouge à côté du nom d'un candidat/suppléant  
= plusieurs petites boules rouges à côté des noms de candidat(s)/suppléant(s)

The diagram shows a ballot paper with five lists. Red dots are placed next to the names of candidates in the first list. A yellow arrow points to these dots. The text 'VOTE VALABLE' is written in green at the bottom.

### 3. Vous votez pour un parti ET pour un ou plusieurs candidat(s)/suppléant(s) de ce parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti ET une ou plusieurs petite(s) boule(s) rouge(s) à côté du (des) nom(s) de candidat(s)/suppléant(s)

*Attention : Le vote pour le parti ne compte plus. Seuls les votes pour un ou plusieurs candidats comptent.*

The diagram shows a ballot paper with five lists. A red dot is placed in the 'PARTI' box of the first list, and red dots are also placed next to the names of candidates in the same list. A yellow arrow points to the party box. The text 'VOTE VALABLE' is written in green at the bottom.

Ce que vous ne pouvez PAS faire :

= voter pour plusieurs partis  
= voter pour un ou plusieurs candidats et/ou suppléants de plusieurs partis

= VOTE NUL

The diagram shows a ballot paper with five lists. Red dots are placed in the 'PARTI' boxes of the first, second, and fourth lists. The text 'VOTE NUL' is written in red at the top.

Informations du Service Public  
Fédéral Intérieur :

[www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be)



Éditeur responsable : L. VANNESTE, Directeur général - SPF Intérieur, Park Avenue - Rue des Colonnades, 114 1000 Bruxelles

## LE VOTE PAR PROCURATION

En Belgique, le vote est obligatoire. Il se peut que, pour une raison ou une autre, vous soyez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote pour accomplir votre devoir électoral. Il vous est néanmoins possible de voter en donnant procuration à un autre électeur.

Dans quels cas ?

1. Maladie ou invalidité  
Cette incapacité est attestée par un certificat médical.
2. Raisons professionnelles ou de service  
Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par votre employeur.
3. Vous êtes étudiant  
Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par l'établissement que vous fréquentez.

4. Vous êtes en vacances à l'étranger le jour du scrutin  
Cette impossibilité est attestée par le bourgmestre de votre commune (ou son délégué), sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où vous vous trouvez dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative, sur la base d'une déclaration sur l'honneur auprès du bourgmestre.
5. Vous exercez la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain; vous êtes incarcéré ou il vous est impossible de venir voter pour des raisons religieuses.

À qui pouvez-vous donner procuration ?

Vous pouvez donner procuration à n'importe quel autre électeur. Un électeur ne peut détenir qu'une seule procuration. L'électeur à qui vous avez donné procuration doit voter dans le bureau de vote où vous deviez aller voter.

Un électeur belge ne peut désigner comme mandataire qu'un autre électeur belge et non pas un électeur ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne puisque celui-ci ne peut voter pour l'élection de la Chambre et du Parlement de région/communauté, (en revanche, un électeur ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne peut très bien désigner un électeur belge en qualité de mandataire).

Que devez-vous faire pour donner procuration ?

Vous devez d'abord compléter le formulaire que vous trouverez sur le site [www.elections.fgov.be](http://www.elections.fgov.be) ou que votre administration communale peut vous fournir gratuitement. Ce formulaire est facile à compléter et il suffit d'y annexer l'attestation. La procuration peut être donnée jusqu'au jour de l'élection ou, dans le cas de vacances à l'étranger, jusqu'à la veille du scrutin.

Que doit faire l'électeur à qui vous avez donné procuration ?

Le jour du scrutin, le mandataire doit, pour pouvoir exercer la procuration dans le bureau de vote où vous deviez vous rendre, être en possession

1. du formulaire de procuration complété et signé ;
2. du certificat y afférent ;
3. de sa propre convocation
4. de sa carte d'identité.

Il peut cependant être utile pour le mandataire de disposer également de votre convocation afin de savoir dans quel bureau de vote il doit se rendre.

## ENVIRONNEMENT

### Statistiques concernant les textiles ménagers collectés sur notre commune.

Au cours de l'année 2013, Terre asbl a collecté, via ses bulles à vêtements, **55.245 kilos** de textile dans notre commune.

Ce tonnage a été traité comme suit:

- 59,5% de vêtements réutilisés;
- 27,7% de vêtements recyclés en fibres;
- 12,8% de déchets.



### Liste des sites de bulles à vêtements Terre sur la commune

Jalhay	Rue Haut-Vinâve (Près des bulles à verre)
Sart	Route de Solwaster ( Recyparc)
Sart	Rue François Michoel ( Cimetièrè)
Tiège	Dans le parking de Maison communale de l'Enfance
Tiège	Parking de la «Friterie Claudy»
Tiège	Rue de Tiège, 6 (parking Proxy Delhaize)

## COMMUNE ZÉRO PESTICIDE

Depuis plusieurs années déjà, notre commune adhère à la charte des communes Maya.



C'est ainsi que des actions visant au respect et à la promotion des insectes pollinisateurs ont été menées. Parmi ces actions, il est prévu que nous devons atteindre l'objectif du zéro pesticide pour 2014. Si tout le monde s'accorde pour saluer cette mesure, il ne faut cependant pas en sous-estimer les conséquences sur la tenue des espaces publics.

C'est ainsi que vous risquez de temps à autre d'y retrouver des 'mauvaises herbes' et, par ailleurs, le traitement de ces plantes indésirables risque de nécessiter davantage de main d'œuvre. Cela paraît logique, mais si nous allons faire de notre mieux pour garder la situation sous contrôle, ne vous offusquez pas si vous vous trébuchez sur une pâquerette au milieu d'une allée; rappelez-vous juste que vous vivez dans un milieu plus sain.

## LE COMPOSTAGE, OUI MAIS PAS N'IMPORTE OÙ !

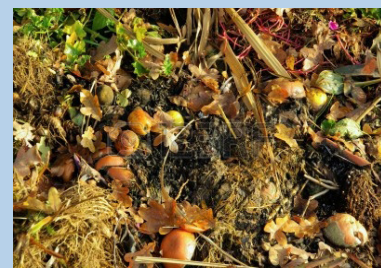
Nous organisons, avec la collaboration d'Intradel, des séances d'initiation au compostage.

Ces initiations suivies par des habitants convaincus entraînent généralement de petits aménagements, voire de petits investissements.

Nous disposons également au sein de notre commune de plusieurs éducateurs qui sont prêts à vous aider dans cette démarche.

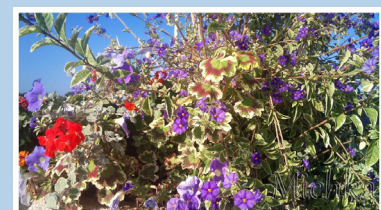
Il existe aussi de nombreux composteurs adeptes du compostage au fossé, ce qui est très sale et interdit. Dans quelque temps, ce comportement pourrait vous valoir une amende car il pourrait être constaté par notre agent sanctionnateur.

Autant le savoir et prendre les dispositions pour n'avoir aucun problème. ---



## LES COMPOSITIONS FLORALES 2014

Nous avons bénéficié durant l'été 2013 de magnifiques fleurs. Cette année, les abords de l'administration communale feront l'objet d'une attention particulière avec l'arrivée de nouvelles suspensions.



Aux plantes que l'on retrouve généralement dans nos floraisons, nous avons ajouté cette année une part non négligeable de fleurs mellifères. Si vous aussi vous aimez le style de nos jardinières et que vous aimez y observer des insectes pollinisateurs, nous vous présentons le plan de nos futures jardinières. Si le cœur vous en dit ...

Lobularia	Verveine	Surfinia	Bidens	Surfinia	Lobélia	Brachicome
bleu ou blanc	rose	lavande	blanc	rose	bleu	rose ou bleu



## **«JOURNEES DU PATRIMOINE» les 13 et 14 SEPTEMBRE 2014**

Le dossier soumis auprès de l'Institut du Patrimoine de Wallonie a reçu un avis favorable.

La Commune vous présentera une exposition ayant pour thème : la vie pendant la guerre 1914 – 1918. Elle sera organisée à l'ancienne maison communale de Sart.

De nombreux documents inédits provenant des archives communales de Sart seront présentés.

Les écoles de nos villages seront également associées à ces journées.

Nous recherchons, dès à présent, tout document ayant trait à cette période et concernant la vie dans notre Commune (spécialement des photos, journaux, correspondances etc ).

Nous prendrons grand soin de ces précieux objets qui nous seraient prêtés.

Vous pouvez prendre contact avec Gilberte FRANSOLET, coordinatrice de l'événement soit par tél. 087/379.115 ou par mail : gilberte.fransolet@jalhay.be

Nous vous remercions déjà pour votre collaboration.

## **LA RÉNOVATION DU CLOCHER DE SART SERA BIENTÔT TERMINÉE**

C'est un chantier imposant qui devrait être définitivement terminé dans le courant du mois d'avril. Il a permis de sauver ce bâtiment classé qui, sans cette profonde rénovation, risquait purement et simplement de s'écrouler.

En effet, la charpente est apparue particulièrement endommagée, avec une part non négligeable de poutres en état de décomposition.

Heureusement, grâce aux bons soins d'artisans bénéficiant d'un savoir-faire extraordinaire, notre clocher a retrouvé toute sa stabilité. Quand les travaux de couverture et de rejointoiement seront terminés et une fois débarrassé de son imposant échafaudage, notre clocher aura retrouvé tout son lustre. Il pourra à nouveau dominer la place de Sart et tous les passants pourront profiter de son éclat durant quelques siècles encore.



## **AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS DE JALHAY CENTRE**

Les travaux de remplacement des conduites au centre de Jalhay sont déjà bien entamés mais ce chantier va malheureusement perturber le centre du village durant plusieurs mois.

Nous comptons toutefois sur votre patience et votre compréhension pour que cela se passe de la meilleure façon possible.

Outre le remplacement de la conduite principale, tous les raccordements aux habitations vont être remplacés.

La rénovation des trottoirs, qui en ont bien besoin, pourra enfin être entamée. Le centre de Jalhay proposera aux piétons des trottoirs décents, et personne ne s'en plaindra.



## TROPHÉE DU MERITE SPORTIF 2013

Le 24 janvier 2014, ont été remis le Trophée du Mérite Sportif ainsi que les médailles du service sportif, culturel et philanthropique.

### TROPHEE DU MERITE SPORTIF PAR EQUIPE

**Le Tennis de Table de Tiège**, pour son accession à la Super Division de tennis de table.

Ont été nominées : l'équipe du RFC Sart pour sa montée en 3ème provinciale et l'équipe sportive communale pour sa médaille de bronze à la journée « communes sportives » à Namur.

### TROPHEE DU MERITE SPORTIF INDIVIDUEL ( deux trophées remis cette année)

**Amandine HERREMANS** pour ses performances en parachutisme.

**Christian BODSON** pour son titre de Champion du Monde (cat 55 à 59 ans) à l'Ironman d'Hawaï

Ont été nominés : Hervé Delporte ( champion de Belgique en tennis de table), Thomas Rensonnet ( champion de Belgique Juniors en bucheronnage) et Xavier Diépart en Triathlon.

### MEDAILLE DU SERVICE SPORTIF, CULTUREL ET PHILANTHROPIQUE

**Denise BIEMAR**, secrétaire et juge-arbitre au Tennis Club de Jalhay.

**Fernand ROUMEZ**, membre du comité du Cyclo Club de Nivezé depuis 1983 et bénévole au RFC SART depuis des décennies.

Toutes nos félicitations à tous ces sportifs et sportives ainsi qu'aux bénévoles médaillés cette année.



## JE LIS DANS MA COMMUNE

Cette année encore, nous nous associons aux «Mots vagabonds». Vous verrez pousser, dans différents lieux de la commune, des boîtes contenant des livres. Le principe de ces boîtes est simple : choisissez un livre et, afin que la boîte ne se vide pas trop vite, remplacez-le par un autre que vous avez envie de faire découvrir et de partager avec d'autres lecteurs. Vous serez également invité à déposer dans l'urne de la bibliothèque votre billet de participation au concours accompagné d'un petit commentaire ou d'une pensée du jour. Chèques-lire à gagner.

### **23 avril : Journée mondiale du livre.**

14h-18h : Après-midi festif dans les bibliothèques : exposition et animations diverses autour de « Dis-moi dix mots », concours lancé dans le cadre de La Langue française en fête.

19h15 : Remise des chèques-lire aux gagnants du concours (Bibliothèque de Jalhay)

19h30 : Théâtre, « Histoires à lire debout » (Bibliothèque de Jalhay)



## « Histoires à lire debout » de Jean-Claude Alègre

L'atelier « Volte-face » répétera en public des extraits de son futur spectacle. Cette pièce fera partie des spectacles du second semestre 2014 proposés dans le cadre de l'Opération Odyssee-Théâtre du Service Théâtre de la Province de Liège.

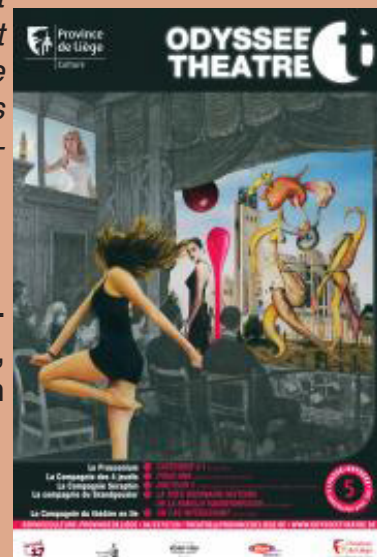
*Histoires à lire debout ou un conte sur le devenir des livres et sur le pouvoir de l'informatique, sur ceux qui aiment la lecture et sur ceux qui préfèrent l'ordinateur. Que font les livres, la nuit, dans la bibliothèque, lorsque les derniers visiteurs sont partis ? Que redoute le vieux bibliothécaire ? Et que cherche cette jeune femme qui veut tout informatiser ? Pourquoi les épurateurs brûlent-ils les livres, mémoire des hommes ? Pour le savoir, entrez Mesdames et Messieurs, venez voir les livres comme vous ne les avez jamais vus.*

Tout public. Entrée : gratuite.

**Sans oublier nos rendez-vous habituels : Carabistouilles (animations pour les bébés), les cours informatiques (Internet, Windows, gestion photos, mail, Word, Excel, ...), les Jeu'd'ivers (un jeudi, un thème), etc.**

Bibliothèque de Jalhay, rue de la Fagne, 15 087/ 64 60 98  
[bibliotheque.jalhay@skynet.be](mailto:bibliotheque.jalhay@skynet.be)

Bibliothèque de Sart, rue François Michoel, 164A 087/ 29 90 24  
[bibliotheque.sart@skynet.be](mailto:bibliotheque.sart@skynet.be)



## Reconnaissance pour nos bibliothèques communales de Jalhay et de Sart

Le nouveau Réseau de Lecture publique de Jalhay est né. Faisant suite à un décret du Gouvernement de la Communauté française organisant le service public de la lecture, les bibliothèques de Jalhay et de Sart ont introduit une demande de reconnaissance de leur réseau. Le plan de développement de la lecture et les projets proposés par nos bibliothèques ont obtenu un accueil favorable de la Fédération Wallonie Bruxelles. L'équipe des bibliothèques se réjouit donc de pouvoir continuer à améliorer ses services et ses activités.

# ENSEIGNEMENT

Comme vous le savez, la commune de Jalhay s'est inscrite depuis quelques mois dans un projet de coordination de l'Accueil Temps Libre des enfants de 2 ans ½ à 12 ans. Un état des lieux a été réalisé par la coordinatrice ATL et vient d'être finalisé. Les parents, les enfants ainsi que les professionnels de l'accueil des enfants (clubs, associations...) ont été sollicités. Le but poursuivi est de détecter les besoins de la population en termes d'organisation de l'accueil des enfants en-dehors des temps scolaires.

Pour mieux comprendre l'analyse qui a été faite, voici quelques chiffres. La commune de Jalhay compte 8.428 habitants (au 23/10/2013) dont 889 enfants de 2 ans ½ à 12 ans.

- > 669 familles ont été interrogées avec 37 % de réponses.
- > 342 enfants ont collaboré.
- > 32 professionnels ont été rencontrés.

L'analyse porte sur l'accueil extrascolaire dans les écoles (garderies) et l'accueil temps libre (activités et stages en-dehors des temps scolaires).

**1er constat** : Les parents sont en demande unanime d'un accueil de qualité pour leurs enfants. Ils souhaitent du personnel compétent et qualifié.

**2ème constat** : 61% des parents ont une **réelle nécessité de faire garder leur(s) enfant(s)** pendant toutes les vacances scolaires (**45 % de oui**), lors des conférences pédagogiques (**42 % de oui**), après l'école (**25 % de oui**), avant l'école (**13 % de oui**), le mercredi après-midi (**22 % de oui**) et le week-end (**8 % de oui**).

**3ème constat** : Les parents souhaitent que davantage de stages soient organisés pendant les vacances scolaires. Ils aimeraient des plages horaires plus larges avec des places d'accueil en suffisance. Ils souhaitent des stages variés pendant toutes les vacances, à la fois sur Jalhay et sur Sart/Tiège.

**4ème constat** : Les parents souhaitent qu'il y ait un plus large choix d'activités pour les temps après l'école.

**5ème constat** : Les parents aimeraient qu'un accueil soit organisé lors des conférences pédagogiques et qu'une aide aux devoirs, avec du personnel qualifié, soit organisée. Une demande de remédiation scolaire est souhaitée par les parents de Jalhay.

**6ème constat** : 60 % des parents disent ne pas être informés des activités et stages organisés sur la commune.

Côté enfants, l'analyse a été centrée sur la façon dont ils aiment s'occuper :

Les 6-12 ans aiment, en priorité, jouer dehors, faire du sport, bricoler. Pendant les vacances, ils souhaitent des stages avec animations extérieures (cabanes, promenades...) ; avec du sport ; où ils font de la cuisine ; où ils peuvent choisir ce qu'ils veulent faire (ateliers bricolages, lecture, jeux de société, jeux extérieurs, sports...se reposer).

Les moins de 6 ans apprécient fortement les activités extérieures, jouer à des jeux symboliques, colorier-dessiner-bricoler. Pendant les vacances, ils aiment avoir des activités avec du sport, de la cuisine, des animations sur des thèmes tels que le cirque.

La Commission Communale de l'Accueil de la commune de Jalhay, en sa séance du 17/02/2014, a décidé que le Programme de Coordination Locale pour l'Enfance 2014-2019 portera sur l'amélioration des points suivants :

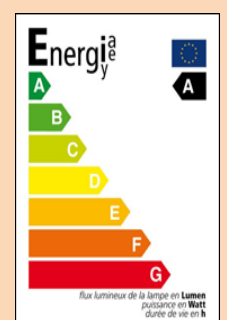
- > Développer des partenariats afin d'organiser des stages pendant les vacances scolaires en tenant compte des demandes des parents et des enfants. Des nouveautés sont attendues pour les vacances d'été !
- > Augmenter la qualité de l'accueil extrascolaire des écoles en s'inscrivant dans les valeurs du référentiel ONE. La commune va tenter d'obtenir le statut d'« opérateur d'accueil ». Les accueillantes vont suivre un programme de formation, l'aménagement des locaux va être revu, des collations saines vont être introduites... Un projet pédagogique va être élaboré afin d'avoir une base de travail claire à la vue de tous.
- > Créer un accueil lors des conférences pédagogiques.
- > Développer un service d'aide aux devoirs de qualité, que ce soit au sein des garderies ou le mercredi après-midi via un service de remédiation ou autre.
- > Augmenter l'information aux parents en réalisant une publicité des opérateurs de l'accueil via le service de coordination ATL. La première publicité sera diffusée fin avril auprès des parents pour informer des stages organisés sur la commune pendant les vacances d'été.

C'est un beau programme ! Il est porteur de qualité pour l'accueil de nos enfants. Il est en lien direct avec les attentes des parents et répond à une politique d'accueil cohérente qui fait suite à l'état des lieux. Il va sans dire que le changement ne se fera pas en un jour. Cela prendra du temps.

## COMMENT LIRE UNE ÉTIQUETTE LORS D'ACHAT D'AMPOULES ?

En Europe, les lampes utilisées pour les applications domestiques sont caractérisées par un label énergétique. Ce label permet de juger la qualité de la lampe et informe l'utilisateur sur les différentes caractéristiques de celle-ci:

- La classe: les lampes sont classées en fonction de leur rendement. «A» représente la catégorie la plus efficace et «G» la catégorie la moins efficace. En termes plus technique, on parlera d'efficacité lumineuse, c'est-à-dire la quantité de lumière produite par rapport à l'électricité consommée (lumen par watt).
- Le flux lumineux: Celui-ci représente la quantité de lumière rayonnée telle qu'elle est perçue par notre œil. Cette valeur doit être la plus élevée possible. Elle s'exprime en lumen.
- La puissance: La puissance s'exprime en watt et influence la consommation électrique. Plus la puissance est élevée, plus vous consommez d'électricité. La quantité de lumière produite est liée à la puissance de la lampe. Cependant, à puissance égale, selon la technologie de la lampe, vous pouvez obtenir des lampes qui éclairent plus, c'est-à-dire qui fournissent un flux lumineux plus important.
- La durée de vie: La durée de vie donne le nombre d'heures d'utilisation de la lampe. Pour une ampoule incandescente classique, la durée de vie est toujours égale à 1000 h. Par contre, pour les lampes fluocompactes, la durée de vie peut varier, mais s'approche généralement des 8.000 heures.



# PARTICIPATION

## Opération de Développement Rural (O.D.R.)

En 2002, la décision de lancer une Opération de Développement Rural fut prise par le Conseil Communal de Jalhay. Cette O.D.R. déboucha sur un Programme Communal de Développement Rural (P.C.D.R.) qui fut approuvé par le Gouvernement wallon le 24 mai 2006 pour une durée de validité de 10 ans.

De façon générale, un PCDR concourt aux objectifs de développement rural et, notamment :

- la promotion, la création et le soutien de l'emploi ou d'activités économiques,
- l'amélioration et la création de services et d'équipement à l'usage de la population,
- la rénovation, la création et la promotion de l'habitat,
- l'aménagement et la création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre,
- la protection, l'amélioration et la mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel,
- l'aménagement et la création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal.

Pour mettre en œuvre ce P.C.D.R., une Commission Locale de Développement Rural (C.L.D.R.), composée d'élus et d'habitants représentant les différents hameaux de la Commune, doit être composée. Cette C.L.D.R. crée des groupes de travail qui élaborent et développent différents projets.

Après les élections communales de 2012, cette C.L.D.R. a été renouvelée et comprend dorénavant 27 membres dont 6 élus au Conseil Communal.

Etant donné que le P.C.D.R. se clôturera en 2016, la C.L.D.R. a décidé de ne pas se disperser et de limiter le nombre de groupes de travail à 4 pour se concentrer sur quelques projets et ainsi avoir plus de chance de les finaliser. Ces groupes de travail sont :

- **Atelier rural:**  
Le dossier de construction de cet atelier est en cours de finalisation. Il faut se pencher maintenant sur son mode de fonctionnement et sa gestion quotidienne. C'est le but de ce groupe de travail.
- **Dynamisation des productions locales et soutien à la création d'activités économiques :**  
Ce groupe de travail a pour but d'améliorer la communication liée aux entreprises et indépendants installés sur la commune, de rechercher des moyens d'aider ceux qui créent une nouvelle entreprise, de réfléchir à la problématique des déchets des entreprises.
- **Ouverture, remise en état de plusieurs tronçons de sentiers et chemins de liaison :**  
Le groupe est actuellement occupé à faire l'inventaire des chemins et sentiers qui nécessiteront une intervention afin de les rendre à nouveau accessibles.
- **Logement :**  
Il s'agit d'explorer les pistes possibles pour offrir aux citoyens des hébergements adaptés à leurs besoins spécifiques (personnes âgées, jeunes, loyers modérés...)



# CALENDRIER DES ACTIVITÉS

AVRIL 2014		JUILLET 2014	
5	Grand Feu à NIVEZÉ	4	Soirée des années 80 à SART STATION
14	Stage de Football à JALHAY	5	Course VTT et Mousse Party à SART STATION
18	Cave à bières des Cloches à SURISTER	6	Jogging et Jeux inter villages à SART STATION
30	Bal du Muguet à NIVEZÉ BAS	6	Marche-Point vert ADEPS à SOLWASTER
MAI 2014		13	3ème balade du Pèket à SURISTER
3	«Les Grandes Musicales» de SART	AOÛT 2014	
4	«Les Grandes Musicales» de SART	2	Barbecue à SOLWASTER
4	5ème Jogging de JALHAY	9	BBQ à TIÈGE
16	Ciné-club de la Maison des Jeunes	10	Brocante à la salle et dans le parking de TIÈGE
16	Kermesse à SOLWASTER	14	Bal Tropical à SART
17	Kermesse à SOLWASTER	17	Kermesse à CHARNEUX - JALHAY
18	Kermesse à SOLWASTER	17	Rallye équestre à SOLWASTER
18	Brocante annuelle sur la place de SART	18	Stage de Foot à JALHAY
23	Fête des voisins à la Maison des Jeunes de SART	24	Randonnée VTT à SURISTER
25	VTT. Départ de la salle de TIÈGE	29	Kermesse à SURISTER
28	Jogging de l'AP de SART «SART TU RUN»	30	Kermesse à SURISTER
31	36ème Marche des Corsaires de SART	31	Kermesse à SURISTER
JUIN 2014		SEPTEMBRE 2014	
1	36ème Marche des Corsaires de SART	7	Jeux populaires à HERBIESTER
7	Paintball de printemps de NIVEZÉ	13 - 14	Journées du Patrimoine
8	Barbecue à l'école de JALHAY centre	20	Jubilé 500ème anniversaire de la Paroisse St-Michel de JALHAY
28	Tournoi des Campinares au terrain de football de NIVEZÉ	21	Jubilé 500ème anniversaire de la Paroisse St-Michel de JALHAY
		26	Kermesse à SART
		27	Kermesse à SART
		28	Kermesse à SART
		28	Brocante et Artisans à SOLWASTER

